

Les membres de l'assemblée coloniale de Guadeloupe

1788-1793

Bernadette et Philippe Rossignol

Par une ordonnance du 17 juin 1787, Louis XVI établit dans chaque colonie une « assemblée coloniale »¹. Elle était composée du gouverneur et de l'intendant (qui la convoquaient), du commandant en second, du commissaire général de la marine, de deux députés du conseil supérieur, d'un député envoyé par chaque quartier (ces députés devaient être renouvelés par moitié tous les quatre ans) et d'un secrétaire nommé à vie. Elle avait un député à Paris². Ses attributions comprenaient l'impôt, le commerce, l'agriculture, les travaux publics³.

L'assemblée coloniale de la Guadeloupe tint ses premières séances en janvier 1788⁴. Elle était composée de :

- M. le baron de Clugny, gouverneur ;
- M. Foullon d'Écotier, intendant ;
- M. Desnoyers, commandant en second par intérim ;
- M. Vian, le plus ancien commissaire ;
- MM Le Cointre de Berville et Chabert de la Charrière, députés du conseil souverain ;
- et les députés des paroisses « *en observant entre eux la préséance accordée à l'ancienneté de l'âge par l'article X de l'Ordonnance* » pour leurs places dans l'assemblée :
 - Boyer de l'Étang, la Goyave, de la Guadeloupe⁵
 - Martinot, Sainte Anne, de la Grande Terre
 - Desmerliers de Longueville, la Baye Mahault, de la Guadeloupe
 - Pupil Dusablon, le Parc, de la Guadeloupe
 - Bruny de Chateaubrun, le Petit Cul de Sac, de la Guadeloupe
 - Faydel, le Gosier, de la Grande Terre
 - Fidelin, îles des Saintes
 - de Coulanges, le Lamentin, de la Guadeloupe
 - Audinet, La Basse Terre et bourg Saint François⁶, pour les propriétaires de maisons
 - Coudroy de l'Islet, le Moule, de la Grande Terre
 - Longueteau, la Basse Terre, de la Guadeloupe
 - Thouluyre Mahé, Pointe à Pitre, pour les propriétaires de maisons
 - Radeling de Ravaine, Deshayes, de la Guadeloupe

¹ Un édit du 26 juin 1787 fonda les assemblées provinciales en France.

² Les députés élus par l'Assemblée coloniale tenue au Petit-Bourg le 9 décembre 1789 seront : Hilaire François Chabert de La Charrière (Guadeloupe), Jean Nadal de Saintrac (Grande Terre), Robert Coquille (Marie Galante). Voir GHC 3, mars 1989, p. 16-17, « Les députés des îles à la Constituante ».

³ Auguste Lacour, Histoire de la Guadeloupe, tome I, p. 376.

⁴ C/7a/43, PV des délibérations, imprimerie veuve Bénard, 1788.

⁵ Rappel : la Guadeloupe est formée de deux îles principales qu'on appelait la Guadeloupe et la Grande Terre. La Basse Terre est le nom de la ville.

⁶ Rappel : La ville de la Basse Terre comprenait deux paroisses, la plus ancienne étant celle de la ville, Notre Dame du Mont Carmel, correspondant donc à « La Basse Terre » et la plus récente, Saint François, celle du bourg.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- Paviot, le Port Louis, de la Grande Terre
 - de Saint Cyran, Saint François, de la Grande Terre
 - Coquille, la Capesterre, de Marie Galante
 - Dumoulier de la Combe, le Grand Bourg, de Marie Galante
 - Godet, la Capesterre, de la Guadeloupe
 - Douillard, l'Ance Bertrand, de la Grande Terre
 - Marre, les Trois Rivières, de la Guadeloupe
 - Bontoux de la Blache, de la Désirade
 - Desmarais, Bouillante, de la Guadeloupe
 - Chabert de l'Isle, Saint François Basse Terre, de la Guadeloupe
 - Mamiel Marieulle, le Morne à l'eau, de la Grande Terre
 - Dothemar-Joubert, les Abîmes, de la Grande Terre
 - Brun Beaupein, le Baillif, de la Guadeloupe
 - le chevalier Mauret, le Grand Cul de Sac, de la Guadeloupe
 - Roussel, le Vieux Fort, de Marie Galante
 - Poirier, la Pointe Noire, de la Guadeloupe
 - Cherot la Salinière, le Petit Canal, de la Grande Terre
 - Mercier, le Vieux Fort, de la Guadeloupe
 - Romain la Caze, les Habitants, de la Guadeloupe
- Le secrétaire était M. Coquille de Saint Remi.

En octobre 1789 le gouverneur et l'intendant convoquèrent « *extraordinairement* » l'assemblée coloniale⁷. Ils prirent place « *dans l'ordre accoutumé* ». On retrouve donc les mêmes qu'en janvier 1788, avec les différences suivantes :

- M. de Viévigne, commissaire général, fait fonction d'intendant (à la place de M. Foullon d'Écotier)
- M. le vicomte d'Arrot, commandant en second de la colonie (à la place de M. Desnoyers)
- M. Masse est le plus ancien commissaire de la colonie (M. Vian est décédé)
- parmi les députés des paroisses, certains étant décédés ou absents sont remplacés⁸ :
 - Fillassier de Saint Germain, le Petit Cul de Sac (remplaçant M. Bruny de Chateaubrun, décédé)
 - Fillassier de Richebois, la Baye Mahault (remplaçant M. Desmerliers de Longueville, malade)
 - Pradel, Saint François Grande Terre (remplaçant M. de Saint Cyran, en France)
 - Budan, la Goyave (remplaçant M. Boyer de l'Étang, décédé)
 - Neau, la Pointe Noire (remplaçant M. Poirié, malade)
- sont absents MM Coudroy de L'île, Coquille, Dumoulier de la Combe, Roussel et Bontoux de la Blache [le premier est du Moule, les trois suivants de Marie-Galante et le dernier de la Désirade : éloignement]

⁷ F3/20.

⁸ L'ordre de préséance par l'âge est donc modifié. Nous ne reprenons pas la liste dans ce nouvel ordre mais indiquons seulement les changements.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Ce sont les seules listes des membres trouvées. Les autres mentions des réunions de l'assemblée coloniale, qui le 10 février 1790 prit le nom d'assemblée générale coloniale⁹ et se tint désormais à Pointe à Pitre, sont par extrait selon les thèmes traités et n'énumèrent donc pas les membres présents.

Les réélections des députés des « municipalités » (et non plus « paroisses ») eurent lieu en janvier 1792¹⁰, au bout de 4 ans, comme prévu, mais nous n'en avons pas trouvé la liste.

Dernière mention de l'assemblée générale coloniale en janvier 1793 quand Lacrosse l'installe au Lamentin puis révoque un de ses arrêts¹¹. Elle ne sera rétablie qu'en 1814 à la Restauration et la reprise de la Guadeloupe sur les Anglais.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

⁹ C/7a/44 folio 4.

¹⁰ C/7a/45, lettre de Clugny.

¹¹ C/7a/46.